

Le sénateur Frith: C'était une autre formule d'amendement.

Le sénateur Olson: Je tiens à dire au sénateur Murray que ce qui m'ennuie plus que toute autre chose dans cet Accord du lac Meech, c'est que si les modifications que l'on apporte à la Constitution sont adoptées et ratifiées, je ne crois pas qu'on pourra corriger certains points, même lorsqu'on aura un gouvernement fédéral plus responsable. Ce qui pose le problème le plus important, c'est l'obligation d'obtenir l'unanimité pour modifier le moins possible la Constitution dans un certain nombre de domaines. C'est enfile à nouveau la camisole de force que nous avons portée pendant plus de cinquante ans.

● (1510)

Le sénateur Murray s'est présenté devant le Sénat, a fait observations sur observations au sujet de ce que M. Turner croit, à son avis. A-t-il le moindre document pour étayer son opinion de ce que croit M. Turner, ou est-ce tout simplement une impression qui lui est venue à la lecture des journaux, alors qu'il a été démontré hors de tout doute que les reportages des journaux sont erronés?

Le sénateur Murray: M. Turner n'est-il pas en faveur de cet accord et n'a-t-il pas dit qu'il se prononcerait pour son adoption?

Le sénateur Olson: Là n'est pas la question. Le leader a dit bien d'autres choses et notamment que, à la deuxième ronde, on pourrait examiner un certain nombre d'autres questions. Je suppose que cela se voulait l'argument massue.

Le leader du gouvernement pourrait-il me dire s'il y aura une occasion de revenir sur la règle de l'unanimité pour modifier la constitution, lors de la deuxième tranche des négociations. Il sait bien que non. La formule de modification et l'abandon par les provinces de leur veto ne figureront certes pas à l'ordre du jour de ce qu'il appelle la deuxième tranche des négociations. Voilà à quoi nous nous exposons, honorables sénateurs, en acceptant l'entente du lac Meech.

Le sénateur Murray: Quelle formule de modification préconisez-vous?

Le sénateur Olson: La formule actuelle est excellente. En voilà une. Il se peut que des modifications s'imposent à l'avenir, car aucun gouvernement, peu importe qu'il soit aussi bon que le précédent—puisqu'il a duré 21 ans, c'est donc qu'il était assez bon—peu importe la valeur de ses membres, ne peut fixer à jamais les besoins de la constitution, du gouvernement, du régime fédéral et ainsi de suite. Par conséquent, il nous faut une formule de modification adéquate.

L'ennui c'est que, avant 1982, on croyait, on supposait que l'unanimité était nécessaire. Cette idée ne résiste pas à l'examen. Quand la Cour suprême du Canada a été priée de se prononcer, elle a répondu que, en effet, les provinces devaient être d'accord. Mais elle n'a pas précisé combien devaient être d'accord.

Le sénateur Murray: Vous avez prévu l'unanimité sur certaines questions.

Le sénateur Olson: Sur certaines, oui.

[Le sénateur Olson.]

Le sénateur Murray: Nous ne faisons donc qu'en ajouter d'autres.

Le sénateur Frith: Ça, alors!

Le sénateur Olson: Le sénateur Murray est leader du gouvernement au Sénat. Il est également, aux yeux des sénateurs et des députés, le ministre qui doit mener le débat, bien que le premier ministre soit le vrai patron—je le sais pour l'avoir vécu. La formule de modification sera-t-elle à l'ordre du jour de la deuxième tranche des négociations?

Le sénateur Murray: On parle «d'autres questions». Si quelqu'un veut soulever . . .

Le sénateur Olson: Le leader a-t-il demandé aux provinces si elles souhaitaient un veto pendant un certain temps?

Le sénateur Murray: Eh bien, je vous l'ai dit.

Le sénateur Olson: Pas du tout—eh bien, je vais accepter cela. Je ne crois pas qu'une province va rendre ce veto, et je doute que le leader le pense. C'est ce qui est dangereux en l'occurrence. Nous avons les mains liées et je ne pense pas que nous puissions remédier à la situation.

Bien des gens font porter le blâme sur le Québec. Ce n'est pas toujours cette province qui a empêché qu'on modifie ou rapatrie la constitution. On a fait plusieurs tentatives à cet effet, et ce n'est pas toujours le Québec qui a refusé son accord. Ma propre province l'a fait une ou deux fois, et même avant que ma carrière politique ne débute, l'histoire nous l'apprend.

Le sénateur Bosa: Et la Saskatchewan.

Le sénateur Olson: Oui, la Saskatchewan et d'autres provinces.

Honorables sénateurs, pour être bref, je ne suis pas disposé à subordonner la responsabilité du Sénat à un comité mixte du Parlement qui sera formé en majorité de députés. Même s'il est jugé recevable, l'amendement du sénateur Murray est tout à fait inacceptable pour moi, et j'espère que mes collègues partageront ce point de vue, car il nous incombe de procéder à un second examen objectif de cette question. En l'occurrence, à mon avis, le gouvernement va prendre une initiative fondamentale pour le pays en modifiant la Constitution, et il s'y prend de telle façon que même lorsqu'il aura été jeté dehors par les Canadiens—c'est-à-dire sitôt que des élections auront eu lieu—le nouveau gouvernement ne pourra remédier à la situation, car cette unanimité, qui nous lie les mains, sera alors incluse dans la Constitution si nous acceptons ce qu'on nous propose maintenant. Un nouveau gouvernement sera impuissant, car les provinces ne rendront pas leur veto.

Le Sénat a la responsabilité de jeter de temps à autre un second regard de réflexion et, non pas nécessairement de paralyser le gouvernement, mais au moins de lui opposer des obstacles lorsque ce dernier s'engage, comme c'est le cas à mon avis, sur la voie de l'irresponsabilité.

Il est faux de dire qu'agir de la sorte signifie s'opposer à l'adhésion du Québec à la constitution. Je suis aussi impatient que quiconque au Sénat de voir le Québec signer la constitution.